

Bureau  
des Sciences et des Arts

Réponse à  
Lettre de

Le Ministre de l'Intérieur,  
Comte de l'Empire,

Enregistrement  
à l'arrivée, N.º 6. N.º 116 d. man  
au départ, N.º 5. 23. av. 1810  
1.7.11

A Monsieur Lethiere, Directeur de  
l'Académie de France à Rome.

Il est informé  
des mesures prises  
relativement à  
l'Académie de  
France à Rome.

J'ai reçu, Monsieur, les lettres par les  
quelles vous m'exposez que vous avez besoin d'un  
supplément de fonds pour faire face aux dépenses  
de l'Académie.

N'ayant dans mon budget qu'un crédit de  
100,000. pour cet établissement, je suis dans l'impos-  
sibilité de vous faire toucher aucun supplément de  
fonds. mais j'ai pris des mesures qui, je l'espère,  
vous mettront à même de pourvoir à toutes les  
dépenses. j'ai donc décidé,

1.º Que les Elèves qui remporteront les grands prix  
de cette année, ne seront admis à l'Académie de  
Rome qu'un an plus tard, c'est à dire, à compter  
du 1.º janvier 1812;

2.º que les élèves qui remporteront les grands prix  
dans les concours des années postérieures, ne seront  
également admis à l'Académie qu'un an après

la Distribution des prix.

Cette dernière disposition sera exécutée jusqu'à ce que vous soyez parvenue à payer le déficit existant, et que vous m'ayez fait connaître que le crédit de l'établissement peut suffire à toutes ses dépenses annuelles.

Au moyen de cette mesure, et attendu qu'il sortira huit pensionnaires à la fin de l'année, il n'y<sup>en</sup> aura plus que 10 pendant 1811; ce qui vous permettra de faire des économies pour remplir le déficit antérieur. Je vous serai en outre touché des quatre mille francs qui avaient été mis en réserve sur le crédit, pour les frais de voyage des élèves de cette année.

Vous avez pris à votre compte les dépenses relatives à la table des pensionnaires, moyennant la somme de douze cent francs allouée pour la nourriture de chacun d'eux; et je sais qu'ils sont parfaitement bien nourris. Vous avez cru devoir prendre ce parti pour éviter les inconvénients de l'ancienne et vicieuse méthode de s'abonner avec un cuisinier.

## la Distribution des prix.

Cette dernière Disposition sera exécutée jusqu'à ce que vous ayez parvenu à payer le déficit existant, et que vous m'avez fait connaître que le crédit de l'établissement peut suffire à toutes ses dépenses annuelles.

Ce moyen de cette mesure, et attendu qu'il sortira huit pensionnaires à la fin de l'année, il n'y<sup>en</sup> aura plus que 10 pendant 1811; ce qui vous permettra de faire des économies pour remplir le déficit antérieur. Je vous serai en outre touché les quatre mille francs qui avaient été mis en réserve sur le crédit, pour les frais de voyage des élèves de cette année.

Vous avez pris à votre compte les dépenses relatives à la table des pensionnaires, moyennant la somme de douze cent francs allouée pour la nourriture de chacun d'eux; et je sais qu'ils sont parfaitement bien nourris. Vous avez cru devoir prendre ce parti pour éviter les inconvénients de l'ancienne et vicieuse méthode de s'abonner avec un Cuisinier.

Tout en rendant justice à votre louable intention, Monsieur, je ne crois pas que l'arrangement que vous avez adopté soit tout à fait convenable. Je pense qu'il serait beaucoup mieux d'établir dans l'Académie le système des

1

à J. C. le Ministre de l'Intérieur 208

Mof. 23. Juillet 1810.

Depuis que j'ai reçu la lettre de V. E. en date du 13. Juin, j'ai, pour y répondre, cherché des instructions sur le système que V. E. a l'intention de mettre en pratique à l'École de Rome pour ce qui regarde la nourriture des pensionnaires et toute autre nature de dépense à la quelle ce système des maîtres pourra s'adapter.

De la lecture de la lettre de V. E. j'ai d'abord obtenu avec <sup>pour moi</sup> l'avantage d'être débarrassé d'un soin fastidieux & délicat. J'avais dès l'origine, c'est à dire quand je pris la direction de l'École, déjà senti ce que m'obtenoit aujourd'hui V. E. qu'il étoit peu convenable (à certains égards) que je me chargeasse de ce qui ne prouvoit aucun avantage à l'École & à la responsabilité d'un Entrepreneur. Je crus donc mieux faire que mon prédécesseur qui s'avoit fixé la dépense par individu portoit en compte cette dépense quelle qu'elle put être, je traitai avec un Entrepreneur. à ce moyen on savoit sur quoi statuer et j'en avois profité à me mieux de cet article. J'exposai plus bas à V. E. les motifs qui m'ont obligé d'adopter une autre manière

Tout en rendant justice à votre louable intention, Monsieur, je ne crois pas que l'arrangement que vous avez adopté soit tout à fait convenable. je pense qu'il serait beaucoup mieux d'établir dans l'académie le système de matres qui a déjà été introduit dans les principaux pensionnats de l'Empire; le quel consiste à déterminer avec le plus d'exactitude possible, ce qu'il faut de fonds, dans l'année, pour chaque nature de dépenses. cette méthode est celle qui présente le plus d'avantages, tant sous le rapport de la régularité que sous celui de l'économie.

Je vous invite donc, Monsieur, à vouloir bien vous occuper de cet objet pour l'exercice de l'année prochaine, et à m'adresser avec votre avis, le projet de répartition par matres, du crédit des 100,000. affecté aux dépenses de l'académie.

J'ai l'honneur de vous saluer  
 M. de la Rivière

208 bis

3<sup>e</sup> Depot de l'Institut

A Monsieur  
Le Thier, Directeur de l'Académie  
de France. /  
A Rome. /

